ABILANX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 16 rue des Frères Lumières
ZAC de Kerniol
56000 VANNES
RCS VANNES 500 822 127

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le - 4 SEP. 2009

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf, et le vingt neuf mai à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

NA2482

– Monsieur BOLTON Stuart, propriétaire de trois cent parts

ci ..... 300 parts

– Madame LOUET née BECQUART Sophie, propriétaire de trois cent parts

ci ..... 300 parts

– Monsieur Jacques MANGEOT, propriétaire de trois cent parts

ci ..... 300 parts

Total des parts présentes : 900 parts en pleine propriété sur les 900 parts composant le capital social.

Madame LOUET née BECQUART Sophie préside la séance en qualité de co-gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, possèdent parts sociales, soit au moins le quart des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est des deux tiers parts détenues par les associés présents ou représentés.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.